

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

Monsieur JM Blanquer, Ministre de l'Education Nationale a émis dernièrement des hypothèses pour la reprise des cours à partir du 11 mai dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

Le retour à l'école devrait s'organiser de la manière suivante :

- Lundi 11 mai : journée de pré-rentree des enseignants afin de préparer l'accueil des élèves (aménagement des locaux, affichage, organisation de la circulation, liaison avec les communes pour le hors temps scolaire...)
- A partir du 12 mai : réouverture des classes de GS, CP et de CM2.
- A partir du 25 mai : les autres classes (PS, MS, CE1 ; CE2 ; CM1).

Les élèves devront venir à l'école par petits groupes. Des groupes de 8 à 10 élèves de maternelle, des groupes de 15 élèves maximum en élémentaire seront constitués.

Entre le 12 et 25 mai, les écoles devront aussi accueillir certains élèves. Cela concerne les enfants de personnels soignants et des personnels prioritaires, la liste des personnels prioritaires étant définie par Monsieur le Préfet.

Comme l'a précisé notre Président de la République, vous aurez la possibilité (volontariat) de faire le choix de ne pas envoyer votre enfant à l'école, conscient des craintes que vous pouvez avoir concernant cette reprise.

Dans ce cas, l'enseignant de votre enfant continuera à vous envoyer les cours afin que vous puissiez travailler à la maison comme vous le faites déjà. Il sera nécessaire de garder contact avec ce dernier pour que la scolarité à distance soit la plus efficace possible.

A ce sujet, il est important de rappeler que l'instruction scolaire est obligatoire, ce qui n'est pas le cas de la présence de l'enfant à l'école étant donné que la présence ne se fait que sur la base du volontariat suite à cette pandémie de Covid-19. Il est évident que si vous faites le choix de remettre votre enfant sur le chemin de l'école, vous devez avoir conscience que nous ferons le maximum pour garantir la sécurité sanitaire de tous mais que le risque 0 n'existe pas, et ce surtout actuellement.

Afin de nous aider dans l'organisation de cette reprise, nous vous demandons de bien vouloir répondre au questionnaire suivant en le retournant directement à l'enseignant de votre enfant.

Madame BILLOUE, inspectrice de l'éducation nationale et l'équipe enseignante travaillent avec les services municipaux afin que tous les personnels puissent mettre en œuvre les règles de sécurité sanitaire garantissant la santé des élèves mais aussi celle des adultes. Les gestes barrières et la distanciation restent pour le moment la meilleure des protections.

Le port du masque est une priorité pour les adultes mais reste une difficulté pour des enfants en bas âge. Il n'y aura d'ailleurs pas d'obligation à porter un masque pour les élèves, notamment en maternelle.

Dans l'attente d'un retour rapide de votre part, je reste à votre disposition pour toute autre demande et vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Sondage à destination des Familles dont le ou les enfants sont inscrits en GS, CP et CM2 et/ou sont enfants des personnels soignants et prioritaires (la liste est définie par Monsieur le Préfet).
Un questionnaire par enfant**

Merci d'indiquer le Nom, Prénom, Classe de votre enfant :

NOM :
Prénom :
Classe :

Fratrie dans une autre classe : Merci d'indiquer les Nom(s), Prénom(s), Classe(s) des frères et/ou sœurs de votre enfant :

-
-
-
-

Profession des parents :

- Profession prioritaire :

o Je suis personnel soignant ou prioritaire, Merci d'indiquer la profession :

.....

- Autre profession :

o Reprise physique du travail (le parent se rend sur son lieu de travail car il ne peut pas faire de télétravail) :

père : oui non je ne sais pas encore

▪ Merci d'indiquer la profession :

mère : oui non je ne sais pas encore

▪ Merci d'indiquer la profession :

Je suis favorable au retour de mon enfant à l'école selon les modalités qui seront exposées ultérieurement.

Je ne suis pas favorable à la réintégration de mon enfant. Il suivra l'enseignement envoyé par son professeur et nous resterons en lien avec ce dernier.

Par ailleurs, si mon enfant revient à l'école, il fréquentera :

La cantine : OUI NON

L'accueil pré et post-scolaire OUI NON

A ce jour, l'organisation de la pause méridienne et de l'accueil périscolaire n'est pas définie et dépendra de l'autorisation des instances gouvernementales et des prestataires dont nous dépendons.

Réponse attendue au plus vite par retour de ce courriel.

Certains que vous apporterez tout votre soutien aux personnels de la commune et de l'école, nous vous remercions pour votre solidarité.

Nom et Signature du représentant légal :